



Commission paritaire nationale  
de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine

[www.cpnefp-pharmacie.org](http://www.cpnefp-pharmacie.org)

## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 29 juin 2017 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **JUVISY** (91) à :

HAMLET épouse COTTIN Stéphanie  
DEBRUN Jenny  
*ZEMOUCHE épouse IDIR Louise [avec les félicitations du jury] sous  
réserve de vérification de la possession du brevet professionnel de  
préparateur en pharmacie*  
PICOCHÉ Orane  
SEBIRE Manon

Fait à Paris, le 29 juin 2017,  
le président de jury,



Philippe DENRY